

BUDGET PRIMITIF 2021

Synthèse à l'intention des Thoirysiennes et Thoirysiens

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www.mairie-thoiry.fr.

Le vote d'un budget communal doit répondre à quelques principes règlementaires :

1. **Le budget est voté pour l'année civile** mais il peut être voté jusqu'au 15 avril. Notre commune fait délibérément le choix de voter son budget au plus tôt afin d'engager au plus vite tous les projets et verser les subventions aux associations. Le budget 2021 a été approuvé par le conseil municipal le mercredi 3 mars 2021.
2. **La commune ne compte pas 1 mais 2 budgets :**
 - **Budget général** qui retrace de nombreuses activités communales (groupe scolaire, restauration scolaire, centre de loisirs, activités périscolaires, équipements sportifs et culturels, entretien des voiries et espaces publics, administration...) financées essentiellement par les impôts locaux (taxes foncière bâtie et non bâtie, taxe d'habitation en cours de suppression progressive d'ici 2023), la Compensation Financière Genevoise, les dotations de l'Etat et les participations des usagers à certains services payants (Restauration scolaire, périscolaire, centre de loisirs, Ecole de Musique). Tous les investissements réalisés par la commune sont prévus dans ce budget.
 - **Budget de la régie bois** sur lequel sont regroupés les frais liés à la gestion de la forêt assurée par l'Office National des Forêts et les recettes tirées de la vente de bois.
3. **Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement.** Si ce n'est pas le cas, la chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.
4. **Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.**
5. **La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.** L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

Quelques repères pour apprécier la situation financière de la commune :

Les données financières certifiées de toutes les communes françaises sont consultables sur le site www.impots.gouv.fr à l'adresse suivante :

<https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex?flowId=accueilcclloc-flow>

Concernant la commune de Thoiry, la situation financière peut être appréciée à la lecture de 3 principaux éléments :

- **Un endettement limité avec une dette de 401 € par habitant à fin 2019** contre 850 € par habitant pour les communes françaises de 5 000 à 10 000 habitants.

- **Une capacité d'autofinancement nette de 1.4 million d'euros par an en moyenne** représentant environ 15% des recettes de fonctionnement contre 10% pour les communes comparables ;
- **Des taux d'impôts locaux modérés :**
 - 13.10% pour la taxe foncière bâtie (20.96% pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants)
 - 12.36% pour la taxe d'habitation (15.29% pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants)

Les orientations et projets municipaux pour l'année 2021 :

Après une année 2020 marquée par les élections municipales et la crise sanitaire qui ont fortement ralenti les projets communaux, l'année 2021 est placée sous le signe de la reprise des projets d'investissement.

Les grandes orientations pour l'année 2021 sont :

1. Ne pas augmenter les taux des impôts locaux. La commune n'augmentera pas ses taux d'imposition en 2021 malgré la suppression de la taxe d'habitation qui lui fera perdre une partie dynamique de cette ressource.
2. Accroître la qualité des services publics avec l'ouverture de l'hôtel de ville le vendredi après-midi, la mise en service de la Maison Municipale de Santé et de l'Espace Municipal de Vie Sociale, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'investissement importante.
3. Maintenir l'effort de la commune pour accompagner le tissu associatif dynamique.
4. Relancer les investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin.
5. Maîtriser l'endettement communal par l'absence de recours à l'emprunt en 2021. Tous les investissements seront autofinancés.

En 2021, la commune a prévu environ 8.5 millions d'euros de dépenses d'investissement parmi lesquelles :

- L'aménagement de la voie ferrée en une voie verte sur 2.7 kilomètres entre les rues du Poizat et la rue des Battoirs ;
- Les acquisitions foncières sur la zone du Creux et le bâtiment de La Poste ;
- Le renouvellement du parc de véhicules techniques (tracteur, camion...) ;
- Des travaux de végétalisation de la ville, du cimetière, de l'école maternelle et de l'accueil municipal de loisirs ;
- L'aménagement d'un self au restaurant scolaire des Gentianes ;
- La rénovation extérieure de la chapelle d'Allemogne et de l'Eglise Saint-Maurice ;
- Etc...

Vision synthétique de chaque budget :

PRESENTATION BP 2021 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	10 295 154,95 €	DEPENSES	9 801 062,16 €
011 - Charges à caractère général	2 381 610,00 €	10 - Dotation (taxe aménagement)	5 000,00 €
012 - Charges de personnel	3 907 000,00 €	16 - Emprunts et dettes (remboursement capital)	237 500,00 €
014 - Atténuations de produits	745 280,00 €	Opérations d'investissements	8 499 569,42 €
65 - Autres charges de gestion courante	531 810,00 €	RAR 2020	666 402,74 €
66 - Charges financières	92 000,00 €	27 - Immobilisations financières	73 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	16 000,00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	19 590,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	362 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	200 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	50 000,00 €	020 - Dépenses imprévues	100 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 209 454,95 €	001 - Résultat d'investissement reporté (déficit)	
RECETTES	10 295 154,95 €	RECETTES	9 801 062,16 €
013 - Atténuations de charges	20 000,00 €	10 - Dotations (TA, FCTVA, excédents capitalisés)	320 000,00 €
70 - Produits des services et du domaine	573 900,00 €	13 - Subventions perçues	200 000,00 €
73 - Impôts et taxes	4 986 313,00 €	16 - Emprunts et dettes	0,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 444 574,00 €	RAR 2020	56 818,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	271 280,00 €	024 - Produits de cessions	330 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	4 500,00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	362 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	19 590,00 €	041 - Opérations patrimoniales	200 000,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 974 997,95 €	001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	6 122 789,21 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	2 209 454,95 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)	0 €	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (II)	0 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (I) + (II)		0,00 €	

PRESENTATION BP 2021 - BUDGET REGIE BOIS

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	91 536,45 €	DEPENSES	54 101,65 €
011 - Charges à caractère général	65 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilés	420,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	21 - Immobilisations corporelles	15 000,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	23 - Immobilisations en cours	38 681,65 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	040 - Opérations d'ordre section à section	0,00 €
042 - Opérations d'ordre section à section	2 906,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	21 630,45 €	001 - Résultat d'investissement reporté (déficit)	
RECETTES	91 536,45 €	RECETTES	54 101,65 €
70 - Produits des services et du domaine	10 000,00 €	10 - Dotations (excédents capitalisés)	0,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €	13 - Subventions perçues	2 956,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	800,00 €	16 - Emprunts et dettes	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	040 - Opérations d'ordre section à section	2 906,00 €
042 - Opérations d'ordre section à section	0,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	80 736,45 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	21 630,45 €
		001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	26 609,20 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)	0,00 €	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (II)	0,00 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (I) + (II)		0,00 €	

J'espère, à travers ces quelques explications synthétiques, être parvenue à vous faire mesurer les enjeux importants auxquels la commune est confrontée et les ambitions que l'équipe municipale poursuit au quotidien pour les citoyens Thoirysiens.

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez à consulter les documents disponibles sur notre site internet ou à adresser un mail à l'adresse suivante : mairie@mairie-thoiry.fr

Muriel BENIER,
Maire

